



## Déclaration préalable de l'UNSA Education

**CHS-CT du 15 décembre 2016**

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT

Lors de la première réunion sur le chantier du dialogue social dans la fonction publique du 3 mai, l'UNSA Fonction Publique a demandé au gouvernement de se saisir de l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, et de ne pas fusionner, purement et simplement, les CHSCT avec les Comités Techniques.

Pour l'UNSA, les dernières études de la DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) démontrent que les risques professionnels se maintiennent à un niveau élevé et que les risques psychosociaux continuent à se développer.

Or, avec la réforme de la fonction publique « Action Publique 2022 », le gouvernement propose de métamorphoser les CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) en formation spécialisée d'une assemblée plénière, au mieux ! Les prérogatives des CHS-CT et de leurs membres doivent être totalement respectées ; les projets gouvernementaux de fusion des CT-CHSCT sont une atteinte à l'efficacité de cette instance.

Pourtant, face à des défis majeurs auxquels les agents publics sont confrontés et ont en perspective comme le vieillissement avec l'allongement des carrières, les mutations technologiques avec la numérisation et les restructurations possibles, l'UNSA Fonction Publique demande au gouvernement de porter une réelle ambition pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents avec des mesures concrètes et non de mener une réforme "de et par principe".

Ainsi par exemple, à l'heure où les carrières s'allongent et les conditions de travail se dégradent, nous pensons indispensable une réflexion sur l'aménagement des fins de carrière.

L'Unsa Education souhaite que le ministère prenne en compte « l'usure » que connaissent les collègues en fin de carrière en leur proposant des allègements horaires et la possibilité d'adapter leurs missions.

Le ministre a lancé son agenda social le mercredi 16 mai. Malheureusement la question transversale de la qualité de vie au travail en est absente. L'Unsa remettra ce sujet à l'ordre du jour lors de la réunion d'ouverture des discussions.

L'organisation du travail est en effet un élément fondamental de la qualité de vie au travail. Elle permet à chacun d'anticiper, de se projeter sur la tâche à accomplir. Planifiée sur la semaine, la période et l'année, cette organisation doit dégager des temps concourant à un meilleur service rendu. Ainsi, des temps de concertation, des possibilités de formation continue sur site

**UNSA Education Vosges**

**4 Côte Vinseaux  
88000 EPINAL**

**03.29.82.12.44/88@se-unsa.org**

**la fédération des métiers  
de l'Éducation**



constituent des facteurs positifs, favorisant un meilleur travail en équipe. De plus, limiter la charge de travail administratif au profit de la réflexion pédagogique et de sa réalisation concourt également à cette qualité de vie au travail.

L'outil numérique transforme l'organisation du travail. Il faut mener une réflexion sur son usage car il ne doit mener ni à l'isolement, ni à l'empiètement sur la sphère privée.

Les conditions matérielles doivent être réunies notamment en termes d'espaces et installations d'enseignement et de travail, de maintenance de matériel, de réseaux informatiques opérationnels, de seuils de température, d'éclairage et de ventilation des locaux, de ressources documentaires, de matériel pédagogique approprié et de mobilier adapté... Comment supporter une situation telle que découverte à Gugnécourt où malgré des aérations régulières, les émanations et les odeurs demeurent ? Et quelles solutions apporter concrètement ?

De plus, au moment des mouvements des différents personnels, l'Unsa Education des Vosges appelle à une attention particulière sur la situation des remplaçants.

En effet, le travail de remplaçant est une mission difficile, dans laquelle il convient de protéger particulièrement les personnels : déplacement, adaptation, réactivité et travail d'équipe dans l'intérêt des élèves sont parfois encore compromis par le rythme imposé entre le nombre d'écoles, de classes, de niveaux, la charge est parfois particulièrement lourde, sans compter le rythme et les horaires différents entre les écoles.

Comme nous l'avons proposé en groupe de travail, nous sommes satisfaits d'apprendre l'organisation d'une réunion de TRS dans la circonscription de Golbey, cependant nous souhaitons savoir dans quelle mesure cette expérimentation va être étendue aux autres circonscriptions ?

Toujours à propos des conditions de travail, il faut bannir même à la marge les journées partagées entre deux écoles, surtout quand celles-ci sont éloignées d'une trentaine de km, car cela génère fatigue, stress et risque routier. De même pour les TZR du second degré qui ont parfois 3 sites à couvrir dans des disciplines qui nécessitent plusieurs interventions par semaine ...

Pour terminer, nous rappelons l'attachement de l'Unsa Education à l'instauration d'une réelle médecine de prévention, telle qu'inscrite dans la réglementation et qui doit être effective dans l'Éducation nationale. C'est un enjeu crucial pour l'expertise des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, la prévention de l'altération de l'état de santé des personnels, la surveillance médicale.

Aussi, l'Unsa Education revendique :

- pour tous les personnels la visite médicale annuelle à laquelle ils ont droit ;
- un accroissement du nombre de médecins de prévention ;
- une mise en œuvre plus effective de la prévention primaire notamment dans le cadre plus large d'actions de formation.

Toutes ces prérogatives devront être au cœur des discussions, l'Unsa Education des Vosges y veillera.

Merci pour votre attention.

**UNSA Education Vosges**

**4 Côte Vinseaux  
88000 EPINAL**

**03.29.82.12.44/88@se-unsa.org**

**la fédération des métiers  
de l'Éducation**

